

**MRC DU HAUT-RICHELIEU  
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF  
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI  
LE 2 AVRIL 2019**

---

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, deuxième jour du mois d'avril deux mille dix-neuf, à neuf heures (9h00), séance à laquelle étaient présents:

Le préfet : M. Réal Ryan, maire de Noyan.

Les conseillers régionaux : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville, M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

Étaient présents à titre d'observateurs : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et coordonnatrice du SCRI et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

---

9 h 00            **Ouverture de la séance**

**Adoption de l'ordre du jour**

1886-04-19    Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté dans sa forme et teneur, le point VARIA demeurant ouvert.

ADOPTÉE

**Adoption du procès-verbal**

1887-04-19    Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du Comité administratif tenue le 5 mars 2019, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0            **URBANISME**

1.1            **Schéma d'aménagement et de développement**

1.1.1        **Avis techniques**

**A) Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu**

**A.1 Règlement 1746**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1746 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement ajoute une définition de « superficie de plancher (d'un usage principal) » et identifie le calcul du nombre minimal de cases de stationnement requis par terrain pour un usage commercial, industriel ou communautaire.

**A.2 Règlement 1754**

Les membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 1754 de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise, dans une zone située du côté sud du boulevard St-Luc entre le boulevard De Normandie et la rue Douglas, un usage de la classe « collective » dans un bâtiment occupé par un usage de la classe « mixte ».

**1.1.2 Urbanisme - Divers**

**A) TCPM - Milieux humides et hydriques**

Un projet de résolution d'appui aux démarches de la Table de concertation des préfets de la Montérégie et de plusieurs MRC du Québec est déposée pour discussion. M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, mentionne qu'il est contre l'adoption de cette résolution de la façon dont elle est libellée. L'objectif de cette résolution est de demander au Gouvernement de préciser les règles encadrant les milieux hydriques et humides pour tenir compte des préoccupations du milieu municipal, particulièrement dans la réalisation de travaux d'entretien de cours d'eau, de responsabilités administratives et financières ou autres. Il est également sollicité de confirmer le rôle de chaque MRC dans l'élaboration d'un Plan régional des milieux humides et hydriques et la gestion du Fonds de compensation et travaux de restauration de même que de la création des milieux humides et hydriques. Il est par ailleurs requis de tenir compte des plans de conservation et des mécanismes de compensation qui ont été appliqués dans certaines municipalités telle que Saint-Jean-sur-Richelieu et MRC antérieurement à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi, de confirmer que les PRMHH en vigueur ne seront pas subordonnés à des décisions contraires du MELCC et finalement, de confirmer que les plans régionaux des milieux humides et hydriques ne constituent pas de l'expropriation déguisée.

Le projet de résolution sollicite le MAPAQ afin qu'il apporte des changements aux règles encadrant le territoire agricole pour tenir compte des besoins du milieu municipal en vue de mieux gérer les milieux humides et hydriques en zone agricole. Le dossier sera discuté lors de la séance ordinaire du 10 avril 2019.

**B) Plaine inondable**

**B.1 Zones endiguées dans le Haut-Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à appuyer les démarches du Syndicat de l'UPA du Haut-Richelieu afin que les zones endiguées dans le Haut-Richelieu soient exclues de la plaine inondable.

**B.2 Cartographie de la plaine inondable**

Les membres du conseil fixeront une date pour tenir une séance de travail concernant d'éventuelles propositions de cartographie de la plaine inondable et ce, préalablement à la séance ordinaire du 10 avril 2019.

CAPV2019-04-02

**C) Légalisation du cannabis - Aide financière**

Le directeur général soumet qu'un versement unique de 55 124\$ sera encaissé par la MRC en ce qui a trait à une aide financière 2019-2020 visant à répondre aux besoins des municipalités de la MRC liés à la légalisation du cannabis. Les modalités d'utilisation de ces sommes restent à être établies et elles être exclusivement dépensées à cette fin avant le 31 décembre 2020 autrement, toute somme résiduelle devra être retournée au gouvernement du Québec au plus tard le 31 mars 2021. Préalablement à la séance de travail des membres du conseil, il sera discuté de l'utilisation de ces montants. Les membres du comité administratif suggèrent que cette somme soit utilisée pour des activités ou du matériel fourni à l'ensemble des 13 municipalités périurbaines puisque la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a reçu directement le montant lui étant attribué.

**D) Fin de période de probation**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Isabelle Houle, géomaticienne, a satisfait les attentes au cours de sa période de probation;

**EN CONSÉQUENCE;**

1888-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu confirme la fin de la période de probation de Mme Isabelle Houle, géomaticienne.

ADOPTÉE

**2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

**2.1 Entente de développement culturel - Projets en médiation culturelle**

Le directeur général soumet que quatre (4) dossiers ont été déposés entre le 17 janvier 2019 et le 15 mars 2019, midi. Le comité d'analyse s'est réuni le 27 mars 2019 et a formulé les recommandations suivantes :

| <i>Municipalité/Organisme</i>                | <i>Nom du projet</i>   | <i>Montant demandé</i> | <i>Montant recommandé</i> |
|--|--|------------------------|---------------------------|
| Droit à l'emploi                             | Étonnante diversité : l'art de la céramique sous toutes ses formes | 3 885\$                | 3 885\$                   |
| Maison des jeunes de Beaujeu                 | Culture Ciné'Action !  | 4 500\$                | 4 500\$                   |
| Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix | Sur la route de nos histoires                                      | 5 000\$                | 5 000\$                   |
| Société de développement Vieux-Saint-Jean    | Exposition créative jeunesse-emploi                                | 5 000\$                | 5 000\$                   |

**3.0 SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE**

**3.1 Gestionnaire de formation - Renouvellement d'entente**

1889-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**D'AUTORISER** la coordonnatrice du schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI), Mme Michelle Chabot, à procéder à la signature du renouvellement de l'entente de gestionnaire de formation conclue avec l'École nationale des pompiers et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

**4.0** **FONCTIONNEMENT**

**4.1** **Finances**

**4.1.1** **Comptes - Factures**

Les membres du Comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 10 avril prochain.

**4.1.2** **Rapport financier 2018 et rapport du vérificateur externe**

Le directeur général soumet que Mme Mylène Malo de la firme RCGT présentera le rapport financier 2018 à compter de 18h00 le 10 avril prochain. Le document sera transmis aux membres du conseil au plus tard le 5 avril 2019.

**4.1.3** **Règlement 550 - Adoption**

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, exprime son désaccord relativement à l'adoption du règlement 550 visant à porter le pouvoir de dépenses des membres du comité administratif de 10 000\$ à 20 000\$. Les membres du comité administratif demandent que ce dossier soit discuté lors de la séance ordinaire du 10 avril 2019 puisque la dernière mise à jour de ce règlement date du 14 décembre 2005.

**4.1.4** **Règlement 551 - Adoption**

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, exprime son désaccord relativement à l'adoption du règlement 551 visant à porter le pouvoir de dépenses du directeur général et secrétaire-trésorier de 5 000\$ à 10 000\$. Les membres du comité administratif demandent que ce dossier soit discuté lors de la séance ordinaire du 10 avril 2019 puisque la dernière mise à jour de ce règlement date du 14 décembre 2005.

**4.1.5** **Chemin d'API - Demande de collaboration et d'aide financière**

Suite à la rencontre avec les représentants de l'organisme Chemin d'API, la demande de collaboration et d'aide financière est référée à chacune des municipalités puisque certaines disposent déjà de boîtes à livres ou à jouets.

**4.1.6** **Intérêts sur paiement en retard de quotes-parts - Suivi**

Dossier reporté.

**5.0** **COURS D'EAU**

**5.1** **Cours d'eau Ewing, branches 9, 11 et 12 - Saint-Sébastien**

**5.1.1** **Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 9, 11 et 12 du cours d'eau Ewing situées en la municipalité de Saint-Sébastien.

**5.1.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Suite à l'appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien dans les branches 9, 11 et 12 du cours d'eau Ewing pour un montant total de 33 932,50\$ (taxes en sus).

**5.2 Rivière du Sud, branches 34 et 35 - Saint-Alexandre et Saint-Sébastien**

**5.2.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 34 et 35 de la rivière du Sud situées en les municipalités de Saint-Alexandre et Saint-Sébastien.

**5.2.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Suite à l'appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation de travaux d'entretien dans les branches 34 et 35 de la rivière du Sud pour un montant total de 31 571,00\$ (taxes en sus).

**5.3 Ruisseau Chartier, branche 4 - Saint-Alexandre**

**5.3.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 4 du ruisseau Chartier située en la municipalité de Saint-Alexandre.

**5.3.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Suite à l'appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation de travaux d'entretien dans la branche 4 du ruisseau Chartier pour un montant total de 13 065,00\$ (taxes en sus).

**5.4 Cours d'eau Décharge des Vingt, branches 12, 15 et 16 - Saint-Alexandre**

**5.4.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans les branches 12, 15 et 16 du cours d'eau Décharge des Vingt situées en la municipalité de Saint-Alexandre.

**5.4.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Suite à l'appel d'offres public et à l'ouverture des soumissions, le comité administratif recommande l'entérinement d'une résolution visant l'octroi de contrat à la firme 9316-8631 Québec inc. en vue de la réalisation de travaux d'entretien dans les branches 12, 15 et 16 du cours d'eau Décharge des Vingt pour un montant total de 47 548,00\$ (taxes en sus).

**5.5 Cours d'eau Jackson et sa branche 1 - Saint-Blaise-sur-Richelieu**

**5.5.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Jackson et sa branche 1 situés en la municipalité de Saint-Blaise-sur-Richelieu.

**5.5.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Jackson et sa branche 1 est prévue le 8 avril 2019, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 9 avril 2019.

**5.6 Cours d'eau Roman-Moreau - Saint-Jean-sur-Richelieu**

**5.6.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Roman-Moreau situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**5.6.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Roman-Moreau est prévue le 8 avril 2019, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 9 avril 2019.

**5.7 1<sup>er</sup> tributaire de la branche 7 de la Petite rivière Bernier - Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu**

**5.7.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le 1<sup>er</sup> tributaire de la branche 7 de la Petite rivière Bernier situé en les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Saint-Blaise-sur-Richelieu.

**5.7.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du 1<sup>er</sup> tributaire de la branche 7 de la Petite rivière Bernier est prévue le 8 avril 2019, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 9 avril 2019.

**5.8 Rivière des Iroquois, branche 4 - Saint-Jean-sur-Richelieu**

**5.8.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 4 de la rivière des Iroquois située en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

CAPV2019-04-02

**5.8.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien de la branche 4 de la rivière des Iroquois est prévue le 8 avril 2019, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 9 avril 2019.

**5.9 Cours d'eau Petite Décharge - Saint-Jean-sur-Richelieu**

**5.9.1 Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans le cours d'eau Petite Décharge situé en la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

**5.9.2 Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Considérant que l'ouverture des soumissions pour les travaux d'entretien du cours d'eau Petite Décharge est prévue le 8 avril 2019, un rapport d'ouverture sera transmis aux membres du conseil en vue de l'octroi du contrat et l'autorisation aux signatures au plus tard le 9 avril 2019.

**5.10 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud**

**5.10.1 Réparation de pompe - Station Rang des Côtes**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser la réparation d'une pompe de la station de pompage Rang des Côtes pour un maximum de 25 000\$. La soumission sera transmise d'ici le 5 avril 2019.

**5.10.2 Services d'ingénierie - Dossier Hydro-Québec**

1890-04-19 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,  
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

**IL EST RÉSOLU:**

**QUE** le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise l'engagement de la firme d'ingénierie BBA inc. afin d'accompagner les demandes et négociations avec Hydro-Québec relativement à la ligne électrique desservant les stations de pompage de la rivière du Sud;

**D'AUTORISER** les crédits nécessaires à cette fin pour un maximum de 10 000\$.

ADOPTÉE

**6.0 VARIA**

**6.1 Stagem - Rencontre**

Le directeur général soumet que les représentants de la firme Stagem, groupe d'insertion à l'emploi, rencontreront les membres du conseil pour présenter leurs services à compter de 18h45 le 10 avril prochain.

**7.0 PÉRIODE DE QUESTIONS**

CAPV2019-04-02

**8.0**                    **LEVÉE DE LA SÉANCE**

1891-04-19    Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,  
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

**IL EST RÉSOLU:**

**DE LEVER** la présente séance ordinaire du Comité administratif de la MRC  
du Haut-Richelieu, ce 2 avril 2019.

ADOPTÉE

---

M. Réal Ryan,  
Préfet

---

Me Joane Saulnier,  
Directeur général et secrétaire-trésorier